

Indemnité pour perte d'emploi

Les premiers versements dans quelques jours



Les dossiers de 2.275 personnes ont été traités et validés sur un total de 4.000 demandes déposées.

L'indemnité pour perte d'emploi (IPE) sera enfin opérationnelle dans les jours qui viennent, selon une source autorisée au ministère de l'Emploi et des affaires sociales. Quelque 2.275 personnes dont les dossiers ont été validés vont pouvoir bénéficier dans l'immédiat de ce mécanisme que les centrales syndicales appelaient de leurs vœux depuis longtemps.

Après de longues années d'attente, l'indemnité pour perte d'emploi qui devait entrer en vigueur en décembre dernier sera enfin versée aux bénéficiaires dans les prochains jours. Comme nous l'avions déjà annoncé dans une précédente édition, ce mécanisme, qui a fait l'objet d'après négociations entre le gouvernement et les partenaires tant sociaux qu'économiques, vient d'être activé après le déblocage de 250 millions de dirhams par le ministère de l'Économie et des finances. Deux autres tranches sont prévues au fur et à mesure de la mise en œuvre de l'indemnité pour at-

teindre une enveloppe de financement étatique de 500 millions de dirhams. Il ne s'agit pas d'un budget permanent. Ce fonds d'amorçage vise à assurer le fonctionnement de ce mécanisme dans l'attente de récolter suffisamment de cotisations patronales et salariales (respectivement 0,38 et 0,19%). Selon une source autorisée au ministère de l'Emploi et des affaires sociales, les dossiers de 2.275 personnes ont été traités et validés sur un total de 4.000 demandes déposées auprès de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) ou l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (Ana-

pec). Ces personnes vont pouvoir bénéficier dans l'immédiat de l'IPE. Dans le détail, la tranche d'âge 35-44 ans arrive en tête avec un pourcentage de 35,75%, suivie de celle de 25-34 ans (30,11%). Ceux âgés entre 45 et 54 ans représentent 24,88% des 2.275 premiers bénéficiaires. Les femmes bénéficiaires sont au nombre de 393, soit un pourcentage de 17,27%. La moyenne d'âge est de 37 ans pour les femmes et 40 ans pour les hommes. S'agissant de l'origine des demandeurs, la région du Grand Casablanca arrive en tête avec 807 personnes, soit 35,47%, suivie de Marrakech Tensift-Al Haouz (15,21%), Tanger-Tétouan (14,99%), Rabat-Salé (7,38%), le Sud (6,46%)...

Les demandeurs travaillaient surtout dans les secteurs qui sont confrontés à des difficultés, comme le textile. Certains dossiers ont été rejetés, car ils ne remplissaient pas les conditions requises. En effet, les personnes qui ont le droit de prétendre à l'IPE doivent avoir subi une perte involontaire d'emploi et cumuler 780 jours de travail effectif déclaré durant les 36 derniers mois. Concrètement, le bénéficiaire reçoit, rappelons-le, un montant mensuel de l'indemnité égal à 70% du salaire de référence sans excéder le salaire minimum légal. L'IPE vise à assurer un minimum de revenus aux bénéficiaires pendant la période de recherche d'emploi qui ne doit pas excéder 6 mois. Un service complémentaire est offert aux bénéficiaires visant à les accompagner pour améliorer leur employabilité et augmenter leurs chances d'insertion. En effet, l'Anapec peut proposer aux personnes concernées une formation qualifiante qui est prise en charge par l'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail. L'objectif est de permettre un retour rapide de la personne en chômage à la vie active. ■

Jihane Gattioui

L'IPE vise à assurer un minimum de revenus aux bénéficiaires pendant la période de recherche d'emploi qui ne doit pas excéder 6 mois.